

## Garantie lames, profilés, accessoires de claustras et portillons Silvadec

## SILVADEC SAS garantit à l'acheteur que :

- pour une période de vingt-cinq (25) ans en utilisation résidentielle et dix (10) ans en utilisation commerciale, professionnelle ou publique, à partir de la date d'achat et dans les conditions d'usage normal et d'entretien régulier, les lames de claustra Silvadec en bois composite ne formeront pas d'échardes et ne feront pas l'objet de dommages structuraux dus aux attaques de champignons, d'insectes xylophages ou de termites.
- pour une période de dix (10) ans à partir de la date d'achat et dans les conditions d'usage normal et d'entretien régulier, les lames, profilés, accessoires de claustras et portillons Silvadec en aluminium thermolaqué, alliage d'aluminium ou acier galvanisé, ne laisseront pas apparaitre de défauts entrainant des dommages fonctionnels, hors esthétique et pièces d'usure.

**Exclusions** : La garantie de SILVADEC SAS ne peut en aucun cas être recherchée lorsque le dommage est imputable à :

- une mauvaise installation des lames, profilés, accessoires de claustras et portillons Silvadec et/ou le non-respect des principes de pose ou des fiches d'entretiens (PU11, PU22, PU33, PU36, PU37, FE01, FE03) fournis par SILVADEC SAS [ou téléchargeables sur le site et dont l'acquéreur reconnaît avoir pleine connaissance];
- · le non-respect des règles édictées par les DTU/ Eurocodes applicables, les préconisations des organismes professionnels ou les règles locales spécifiques de construction ;
- l'utilisation des profilés de claustra Silvadec en bois composite ou en aluminium thermolaqué au-delà d'un usage normal ou pour une application autre que celle prévue par SILVADEC SAS et précisée dans la documentation commerciale et technique;
- le mouvement, la déformation, l'effondrement, le tassement du sol ou du support sur lequel les profilés de claustra et le portillon Silvadec sont installés ;
- tout cas de force majeure (inondation, tempête, tremblement de terre, foudre, vandalisme, etc.), problème environnemental ou taches de substances externes, conséquences de l'absence d'un entretien régulier du produit (pollution atmosphérique, moisissure superficielle, saleté, fruit, rouille, graisse, etc.);
- des modifications d'aspect telles que des variations de couleur, de texture ou de brossage d'une lame ou d'un profilé à l'autre, des changements de couleur liés à l'exposition aux UV;
- · une manipulation inappropriée, un entreposage ou un traitement inadéquat par négligence de l'acheteur ou d'un tiers :
- un contact direct ou indirect avec des sources non naturelles de chaleur telles que barbecue, cigarettes, produits pyrotechniques, incendie;







**Limitations**: Si un défaut survient au cours de la période de garantie, l'acheteur en avertira SILVADEC SAS par écrit en décrivant le défaut invoqué accompagné de photos dudit défaut, du système de pose (structure, support, terrassement, etc.), de la description de l'environnement de la situation de l'ouvrage, telle qu'à proximité d'une zone industrielle, zone agricole, boisée, etc. et en joignant une preuve d'achat.

La prise en charge ne deviendra effective qu'après validation de la réclamation par SILVADEC SAS qui procédera alors :

- au remplacement des produits Silvadec défectueux ou présentant une non-conformité avérée, par des produits Silvadec similaires pouvant présenter une teinte légèrement différente, ou
- à leur substitution par un produit de remplacement Silvadec que SILVADEC SAS jugera de valeur et de qualité comparables, ou
- au remboursement d'une fraction du prix d'achat payé par l'acheteur pour l'article défectueux.

Le choix de l'option à prendre reste du ressort exclusif de SILVADEC SAS.

Il sera tenu compte dans la garantie de la date d'achat des produits défectueux et de leur vétusté. Il sera donc estimé une diminution de la valeur des produits du fait du temps et de l'usage.

SILVADEC SAS se réserve le droit de suspendre à tout moment la disponibilité de tout type de profilés, d'accessoires de claustras ou de portillons Silvadec.

Les frais d'expédition, de livraison, de dépose ou de repose occasionnés par l'enlèvement des produits défectueux ou par leur remplacement ne sont pas couverts par la présente garantie.

Aucune personne ou entité n'est autorisée par SILVADEC SAS à prendre des engagements et/ou faire des déclarations (et SILVADEC SAS ne sera liée par aucune déclaration de ce type) quant aux caractéristiques, aux performances et à toute préconisation de pose des lames, profilés, accessoires de claustra et du portillon Silvadec en termes autres que ceux contenus dans la présente garantie et dans nos principes de pose.







En aucun cas, SILVADEC SAS ne sera responsable de dommages-intérêts particuliers, accidentels ou indirects et l'obligation de SILVADEC SAS en ce qui concerne les produits défectueux n'excédera en aucun cas le remplacement de ces produits ou leur remboursement tels que décrits ci-dessus.

Cette garantie n'est valable que dans les pays de l'Union Européenne, Islande, Norvège, Suisse, Bosnie Herzégovine, Serbie, Kosovo, Monténégro, Macédoine du Nord, Albanie, Moldavie, Grande-Bretagne et Maroc.

PU11 : Principes de pose du claustra Silvadec

PU22 : Principe de pose de l'accessoire LED pour claustra Silvadec

PU33 : Principe de pose des accessoires de claustra Silvadec

PU36 : Principe de pose du claustra aluminium Silvadec

PU37 : Principe de pose du portillon aluminium Silvadec

FE01 : Conseils d'entretien des lames Elégance et Emotion

FE03 : Conseils d'entretien des lames Atmosphère et Aluminium

SILVADEC SAS-GAR-3v3-Fr du 08/11/2021





